

# Règlement Interclubs Départementaux Jeunes Saison 2021-2022

---

## 1) **GENERALITES :**

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Il comportera cinq divisions :

1.2 Les championnats d'Interclubs Départementaux Jeunes (ICDJ) opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Ils comportent une seule division, la Départementale 1 Jeunes (D1J) composée de 4 équipes. (Ce nombre pourra être revu à la hausse en fonction de la demande des clubs).

1.3 Les ICDJ se déroulent sur une seule journée. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à [l'article 6](#).

1.4 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.5 Les championnats ICDJ sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats d'Interclubs Régionaux Jeunes (ICRJ).

1.6 L'ICDJ est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par le Comité départemental (BAD'06). Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (ci-après désignée par "la Commission Compétition Départementale" (CCD)).

1.7 La CCD est responsable devant le CA du BAD'06 qui statue.

1.8 Le site internet BadNet sera utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

1.9 L'organisateur accueillant les ICDJ, s'engage à respecter le "Règlement Complémentaire des Compétitions" (RCdC) de BAD'06 pour la saison en cours.

## 2) **INSCRIPTION DES EQUIPES :**

2.1 Les équipes qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) doivent confirmer annuellement leur inscription, cette confirmation s'effectue en envoyant un mail d'engagement, au plus tard avant le 06 mai.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CCD, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportive.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICD doit régler au BAD'06 la somme de 10€ par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés à BAD'06 pourront inscrire une équipe.

2.4 Dans le cas où un club aurait du mal à constituer une équipe, il peut inscrire une équipe BAD'06 en se regroupant avec d'autres clubs dans une division. Les conditions de création de l'équipe BAD'06 devront faire l'objet d'une dérogation faite par la CCD et signée par tous les clubs participant à l'équipe BAD'06.

2.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par WOv.

### **3) PROMOTION :**

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du [chapitre 2](#), l'équipe championne est promue en ICRJ. L'équipe vice-championne peut être aussi promue par la Ligue PACA.

### **4) COMPOSITION DES EQUIPES :**

4.1 En ICDJ, une équipe doit être composée de Poussin ou Benjamin (les Mini-Bads sont interdits), autorisés à jouer en compétition et licenciés au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la journée. Les joueurs ne peuvent jouer que dans leur catégorie d'âge.

4.2 Ces joueurs et joueuses devront être :

- Autorisés à jouer en compétition, licencié au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la journée.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBad. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur)

4.3 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.4 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.

4.5 Lorsque l'un des points 4.2, 4.3 ou 4.4 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOv).

### **5) TIRAGE AU SORT DES EQUIPES :**

5.1 J-7 : Tirage au sort intégral des équipes pour l'ordre des rencontres.

### **6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :**

6.1 BAD'06 doit envoyer, au plus tard 3 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO).

6.2 L'organisateur doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table. L'organisateur doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, en charge de la gestion de la compétition.

6.3 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WOv sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est motivé (accident circulation, ...) et si l'équipe adverse et la CCD ont été prévenues à temps (à l'appréciation de la CCD).

6.4 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le GEO responsable de la compétition s'il est présent.

6.5 Chaque rencontre comprend 6 matchs :

- 1 simple homme Benjamin
- 1 simple dame Benjamin
- 1 double mixte Benjamin
- 1 simple homme Poussin
- 1 simple dame Poussine
- 1 double mixte Poussin

Soit un garçon et une fille minimum en Benjamin et en Poussin respectivement.

6.6 Les matchs de la catégorie Poussin se jouent avec les règles adaptées aux Poussins, conformément au Règlement Général des Compétitions.

6.7 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.8 En cas de WOv pour un match (respectivement une rencontre), l'équipe fautive se voit attribuer un malus de - 1 point par match forfait (respectivement - 4 points par rencontre) au classement général, dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.

6.9 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.10 Il est recommandé à l'organisateur d'avoir des buvettes sur les ICRJ.

## **7) BAREMES ET CLASSEMENT :**

7.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.2 Tous les matchs doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.3 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (8/0 ou 7/0 ou 5/0) : +1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (3/5 ou 3/4 ou 2/3) : +1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite (ou forfait involontaire) : 1 point
- Forfait volontaire (WOv) : -4 point

7.4 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

## **8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :**

8.1 Pas d'obligation pour la saison en cours.

## **9) ARBITRAGE :**

9.1 BAD'06 désigne et prend en charge le déplacement et le forfait de 2 Arbitres et d'un JA sur les ICDJ.

9.2 L'arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou de jeunes officiels UNSS licenciés à la FFBaD. Il est préférable que la demande soit faite à BAD'06 avant les journées d'ICDJ, mais peut être faite le jour même au JA.

9.3 Les Juges de Lignes éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA.

## **10) VOLANTS :**

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## **11) RESPECT DE LA DISCIPLINE :**

12.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

12.2 La CCD reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

12.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CCD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.